

Conseil du 23 mai 2020 :

Le 23 mai 2020 à 15h00 Salle des fêtes d'Avenay à huis clos, il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes en présence de 14 conseillers municipaux, 1 conseiller municipal étant absent excusé.

M Lechevalier, maire sortant, ouvre la séance.

Pour être élu au 1er tour, chaque candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés.

Mme PARIS Françoise se porte candidate à l'**élection de Maire**.

Elle est élue au 1er tour de scrutin avec 13 voix "pour" et 1 bulletin nul.

Mme PARIS prend donc ses fonctions de Maire.

Après avoir remercié l'assemblée, elle propose de fixer le nombre d'adjoints à 3. Le conseil municipal a accepté cette proposition.

Il est procédé ensuite à l'élection du 1er adjoint :

Mme le Maire précise que le 1er adjoint aura pour **délégation les affaires scolaires**.

Les candidats se désignent comme suit :

Vanessa LAPORTE Charlène JAMES Jean-Louis LECHEVALIER

Mme Vanessa LAPORTE est proclamée élue au 1er tour de scrutin avec 8 voix.

Mme JAMES Charlène a obtenu 2 voix et M LECHEVALIER Jean Louis 4 voix.

Election du 2ème adjoint avec pour **délégation fleurissement, urbanisme et environnement**.

Les candidats se désignent comme suit :

LECHEVALIER Jean Louis Thierry HARDY

Au 1er et 2ème tour de scrutin, les candidats sont à égalité : 7 voix chacun.

Un 3ème tour est donc nécessaire.

A l'issue de ce dernier, **M HARDY Thierry** est proclamé 2ème adjoint avec 8 voix contre 6.

Election du 3ème adjoint avec pour **délégation les bâtiments, la voirie, le cimetière, le stade**.

Sont déclarés candidats :

FLEURY Christian REIGNER Joël LECHEVALIER Jean Louis

Au 1er tour de scrutin, M FLEURY Christian recueille 3 voix, M REIGNER 6 voix, M LECHEVALIER Jean Louis 5 voix.

Au 2ème tour de scrutin, M FLEURY Christian recueille 1 voix, M REIGNER 6 voix et M LECHEVALIER 7 voix.

Au 3ème et dernier tour de scrutin, en cas d'égalité, comme le précise la loi, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

Au 3ème tour, M FLEURY Christian 0 voix, M REIGNER Joël, 7 voix et M LECHEVALIER Jean Louis, 7 voix.

Au terme de la loi, Mme le Maire déclare **M LECHEVALIER Jean Louis** élu au poste de 3ème adjoint au bénéfice de l'âge.

Les **conseillers communautaires** ont été également désignés :

Il s'agit de **Mmes PARIS Françoise et LAPORTE Vanessa**.

La séance est levée à 16h10.